RAPPORT

DE LA DÉPENSE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

PAR M. LEBRUN.

MESSIEURS,

Votre Comité des Finances vous a préfenté l'apperçu des réformes & des économies qu'il a jugées praticables & néceffaires, non pas un apperçu vague, fans bafes pofitives, ouvrage de l'imagination & de l'efpérance, mais un apperçu fondé fur des calculs approfondis, & fur l'examen févère de toutes les parties de la dépenfe.

Sans doute les réfultats qu'il vous a offerts peuvent éprouver encore quelque variation, parce que l'ouvrage entier de la Conftitution n'eft pas terminé ; parce que votre Comité, quoique pénétré de votre efprit, n'a pas été peut-être affez heureux pour deviner toutes vos vues, pour anticiper toutes vos réfolutions.

Mais fes plans, encore hypothétiques dans quelques parties, ne s'écarteront toujours que d'une quantité infiniment petite de la réalité ; & quelle que puiffe être la différence, vous pouvez, dès aujourd'hui, vous appuyer fur une réduction de plus de cent millions dans la dépenfe du tréfor public.

Vous concevez, Meſſieurs, & nous vous l'avons déjà répété, que ces cent millions retranchés à la dépenſe du tréſor public, ne ſeront pas retranchés en entier de la dépenſe de la Nation.

Mais plus de 60 millions ſeront économiſés même ſur cette dernière dépenſe, & ce ſera encore une grande économie que de livrer à l'adminiſtration paternelle des Départemens une dépenſe de trente ou quarante millions qui, faite autrefois par le Gouvernement, ſe faiſoit ſouvent au haſard, ſouvent au gré de la faveur, toujours ſans égalité, ſans proportion connue, toujours avec une complication dangereuſe & d'opérations & d'inſtrumens. Du moins, Meſſieurs, la dépenſe touchera immédiatement à la recette. Le contribuable ſera conſolé par la certitude de voir s'employer utilement ce qu'il aura payé; du moins le malheur n'accuſera plus les mains qui répandront le ſoulagement & les graces; du moins la comptabilité des finances ſera réduite à un petit nombre d'élémens connus de tout le monde, & on ne redoutera plus cette confuſion qui a décrié les calculs & enveloppé les erreurs des miniſtres.

Ce tableau, Meſſieurs, a dû vous rendre préſent le gage d'une prompte reſtauration. Déjà elle ſeroit opérée, ſi de malheureux événemens n'avoient pas contrarié la marche de la liberté publique, ſi des changemens imprévus, incalculés, mais trop nobles dans leur cauſe pour être condamnés dans leurs effets, n'euſſent fait chan-

celer tout-à-coup le vieil édifice des finances, & néceſſité à tout reconſtruire, au lieu de tout modifier.

Mais ces changemens même, qui ont des dangers du moment, porteront ſur l'avenir la plus heureuſe influence. L'hydre des abus ſera coupée ſans retour, & tout ce que vous aurez retranché aux abus deviendra le germe d'une nouvelle proſpérité.

Mais nous nous tromperions, Meſſieurs, ſi ſur la foi de ces économies nous nous exagerions la grandeur de nos reſſources, & la diminution que nous pouvons opérer ſur les impôts. Chaque jour accroît le vuide du tréſor publics; aux perceptions déjà évanouies, il faut ajouter le décroiſſement progreſſif de toutes les autres, ſans aucun décroiſſement effectué ſur les frais de recouvrement; & les Peuples, abuſés d'une vaine eſpérance, ne croyent déjà plus à nos beſoins & jouiſſent d'un avenir imaginaire.

Il ne faut cependant pas vous le diſſimuler, Meſſieurs; après le retranchement le plus rigoureux, 450 millions de revenu effectif ſeront encore néceſſaires pour faire face aux dépenſes fixes des Départemens, pour aſſeoir l'intérêt de la dette publique, pour aſſurer un fonds de rembourſement modique d'abord, mais qui, toujours croiſſant, opérera bientôt la reſtauration entière de l'Etat.

Il ne faut pas nous diſſimuler que jamais nous n'atteindrons à ces 450 millions uniquement par des im-

pôts directs, par des impôts qui ne s'écartent point des principes rigoureux de la théorie.

Quand votre Comité présenta à votre délibération le Décret du remplacement de la Gabelle d'Anjou, il se flattoit, il avoit droit de se flatter, que cette mesure adoptée par une Province, deviendroit bientôt la loi de toutes les autres ; que les Peuples n'y verroient qu'un allégement à un fardeau qu'ils supportoient avec impatience.

Vous nous ordonnâtes de vous présenter le projet d'un remplacement général. Sans doute vous avez plus d'une fois accusé nos lenteurs; mais, si vous daignez porter vos regards sur les circonstances qui vous ont environnés jusqu'ici, vous sentirez, Messieurs, qu'il n'étoit peut-être pas de la prudence de vous offrir des projets quand il manquoit à tous vos projets leur véritable point d'appui, des Corps administratifs, qui, pénétrés de la justice de vos Décrets, en assurassent l'exécution; quand toutes les Provinces, émues par des prétentions & des espérances, attendoient de grands soulagemens, & ne connoissoient pas encore la mesure exacte de nos besoins; quand de tous côtés l'insurrection contre les impôts anciens devoit alarmer sur le sort des impôts qu'on seroit forcé d'établir.

Ces temps de trouble & d'anarchie doivent enfin être écoulés, & l'intérêt le plus pressant, l'intérêt le plus sacré, celui de notre Constitution, vous commande aujourd'hui de protéger les revenus qui vous restent, & de remplacer ceux qui vous sont échappés.

Les Peuples, rendus au ſentiment de leurs véritables intérêts, ſe ſouviendront que pour être libres, il faut être juſtes, que ſans revenus publics, ſans foi publique, il n'y a que deſpotiſme ou anarchie.

Ils compareront l'avenir & le paſſé ; ils ſe rappelleront quels étoient les vœux qu'ils formoient à l'époque de notre convocation, & contens d'un ordre de choſe qui a paſſé de ſi loin leurs eſpérances, ils accepteront ſans murmure le fardeau modéré que la juſtice & l'honneur nous impoſe.

Oui, Meſſieurs, nous avons déjà le gage de cette heureuſe révolution. Nos ſermens garantiſſent l'harmonie de la Nation, comme le nôtre & la marche tranquille de nos travaux. Sous un Roi qui ne veut plus que des Citoyens pour Sujets, il n'eſt plus de François qui oſe refuſer d'être Citoyen.

Il vous avoit été propoſé de fixer à 20 millions les dépenſe perſonnelle du Roi & de ſon auguſte Famille, & delà réſultoit une économie de 5 milions. Une reſpectueuſe inquiétude ne vous a pas permis de regarder cette fixation comme prononcée & irrévocable ; vous avez ſupplié Sa Majeſté de conſulter moins ſon économie perſonnelle, que la dignité du Trône & l'amour de ſes Sujets.

Nous attendrons qu'elle ait daigné exprimer ſon vœu, ou que vous nous ayez ordonné de vous indiquer le terme auquel les circonſtances vous forceroient de vous arrêter.

3 millions 540,000 liv. ont été retranchées fur la maifon des Princes Frères du Roi.

20 milions d'économie ont été déterminés fur le Département de la Guerre.

C'eft à votre Comité Militaire de le renfermer dans les limites provifoires que vous lui avez marquées, ou à vous de l'y rappeller.

Sans doute il ne faut rien ôter à votre sûreté; mais il ne faut rien donner à de vaines alarmes, ni à ce luxe d'émulation & de rivalité qui a tourmenté jufqu'ici toutes les Nations de l'Europe, & par l'oftentation de leurs forces, anéanti leurs forces véritables.

Un million 500,000 liv. a été promis fur la Marine; le Comité que vous avez établi ramenera fans peine à cette foible économie un Département où l'adminiftration difperfée a eu néceffairement jufqu'ici fes abus, & fur lequel doit partir l'influence de la révolution.

Un million de retranchemens fucceffifs a été annoncé fur les affaires étrangères, & nous allons vous offrir la certitude que cette réduction eft déjà très-avancée.

Nous n'avons pas pu, nous n'avons pas dû vous offrir imprimé le tableau du Département des Affaires étrangères : le voile d'un grand intérêt politique le couvre, & dans ce moment même vous n'attendez pas de nous des développemens que cet intérêt nous défendoit d'exiger.

La dépenfe des Affaires étrangères, telle qu'elle avoit été calculée pour l'année dernière, telle qu'elle vous eft réfentée dans l'état des revenus ordinaires & des depenfes

fixes qui ſont ſous vos yeux, s'élevoit à 7,330,000 livres.

Elle ſe partage en cinq branches.

1°. Secrétaire d'Etat & Bureaux de la Cour.

Les appointemens du Secrétaire d'Etat.	300,000
Bureaux.	300,000
Voyages de la Cour.	25,000
Fournitures, &c.	25,000
Correſpondance journalière. . . .	100,000
Préſens du Roi.	200,000
Rembourſemens, indemnités pour divers objets.	250,000
	1,200,000

2°. Miniſtres, Ambaſſadeurs & autres Employés.

Appointemens & traitemens. . . .	2,550,000
Frais de voyages, de premier établiſſement, dépenſes extraordinaires de ſervice & de repréſentation.	450,000
Frais acceſſoires du ſervice des Ambaſſadeurs.	300,000
	4,500,000

3°. Subſides & ſecours.

A l'Infante Duc de Parme. . . .	375,000
Au Duc de Deux-Ponts.	500,000
Au Prince de Naſſau Saarbruck. .	100,000
A divers Etrangers.	375,000
	5,850,000

De l'autre part	5,850,000.
4°. Dépenſes ſecrètes.	200,000
Fonds réſervés pour les dépenſes imprévues.	450,000
5°. Dépenſe ordinaire des Ligues Suiſſes & Griſons	830,000
Total.	7,330,000

Tel étoit, Meſſieurs, l'état préſumé de la dépenſe en 1789.

Notre premier ſoin a été de comparer le préſent avec le paſſé. Nous n'avons pu remonter que juſqu'en 1772: & voici le tableau que nos recherches nous ont mis à portée de vous offrir.

En 1772.	9,296,000
73.	8,864,000
74.	7,203,000
75.	11,510,000
76.	8,767,000
77.	8,314,000
78.	11,287,000
79.	7,957,000
80.	11,843,000
81.	11,825,000
82.	14,154,000
83.	13,624,000
84.	11,210,000
85.	9,771,000
86.	9,616,000
87.	10,955,000
88.	11,652,000

Et dans ce calcul n'étoient pas comprises les Ligues Suisses.

L'année 1789 nous a donc ramenés à un degré d'économie, dont nous nous étions depuis long-temps éloignés.

Des circonstances connues avoient élevé la dépense depuis 1775. Nos malheurs & la nécessité, bien plus peut-être que les convenances politiques, l'ont fait retomber au point où elle se trouve aujourd'hui.

En vous developpant, autant que le permet la raison d'Etat, toutes les parties de cette dépense, nous vous indiquerons le résultat de nos réflexions sur chacune, & les limites dans lesquelles nous avons cru qu'elles pouvoient être successivement rappelées, si les circonstances, qui dans ce Département commandent avec plus d'empire que dans tout autre, permettoient d'asseoir des bases certaines & invariables.

Les appointemens du Secrétaire d'Etat furent fixés d'abord, sous M. de Vergennes, à 218,000 liv., & s'étoient élevés bien plus haut à l'époque de sa mort.

Après lui, ils furent arrêtés à 300,000 liv. dont il faut retrancher 20,000 liv. pour intérêt de 400,000 liv., prix de la finance de la charge du Secrétaire d'Etat.

Restoit donc 280,000 liv.

Nous avons cru que cet article pouvoit être réduit, mais qu'il étoit un terme à cette réduction.

Le Ministre d'une grande Puissance est assujéti à une grande représentation. L'intérêt politique, bien plus

que l'intérêt de la dignité, l'exige; & quelleque soit son économie personnelle, il lui faut pour certains jours, pour des circonstances imprévues, une grande depense habituelle.

Le Ministre a proposé de se soumettre au retranchement le plus rigoureux, mais il a observé qu'il falloit que la dépense extraordinaire fût faite par l'Etat; & vous jugez, Messieurs, qu'il n'y a point à balancer entre un traitement fixe & une dépense incertaine.

Les Bureaux portés à 300,000 liv., nous ont paru, dans un Etat forcé, des Commis trop nombreux, des appointemens, peut être, exagérés.

Mais dans cette partie une économie soudaine auroit ses dangers. Le secret de l'Etat est dans les Bureaux; il faut choisir & menager les hommes qui y sont employés, & de-là, la nécessité de les conserver, lors même qu'ils seroient devenus inutiles, ou de les tenir encore attachés à la chose publique, par une honorable retraite.

Ce n'est donc que le temps, Messieurs, qui peut amener une entière réforme. Le Ministre travaille à la hâter par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Les voyages de la Cour entraînent le déplacement des Bureaux, & ce déplacement des gratifications. C'est depuis long-temps que cet objet a été fixé à 25,000 livres.

L'année dernière, il n'y a point eu de voyages, mais il y a eu des contrariétés & des mouvemens plus dispendieux que des voyages.

25,000 liv. pour des fournitures de Bureaux & autres dépenſes. Cet article nous a paru exceſſif après toutes les autres dépenſes dont il eſt l'accceſſoire, & nous avons cru qu'il devoit être entièrement ſupprimé.

Courſes & ſervices de la correſpondance journalière, 100,000 liv.

Cet article eſt & doit toujours être indéterminé. Il eſt impoſſible d'en aſſigner les limites autrement qu'après l'année révolue, & c'eſt ſur une longue expérience qu'il a été porté par apperçu, à 100,000 liv.

Les préſens du Roi, 200,000 liv.

Cette ſomme a été fixée depuis long-temps. Il exiſte toujours dans les Bureaux un aſſortiment d'effets précieux qui s'élèvent à cette valeur. On les rétablit à meſure que les circonſtances déterminent l'emploi d'une partie.

Cette dépenſe néceſſaire n'eſt, ſous aucun rapport, perdue pour l'Etat; elle porte dans les pays étrangers nos goûts, notre luxe, & elle eſt rendue avec uſure à notre commerce & à notre induſtrie.

La fixation des indemnités & des rembourſemens ne peut être qu'éventuelle. Elle a été déterminée par apperçu, à 250,000 liv. d'après une année commune, & doit ou s'étendre ou ſe reſſerrer dans des circonſtances données.

Ce ſont des ſecours à des François qu'il faut rendre à leur Patrie, des dépenſes pour le bien des Arts & du Commerce.

Si nos rapports diminuent, ſi le nombre de nos Miniſtres décroît, cette dépenſe décroîtra auſſi.

Elle peut augmenter ſi les appointemens ſont trop réduits; alors l'intérêt calculeroit tout, & l'économie de l'Ambaſſadeur feroit la dépenſe de la Nation.

Ambaſſadeurs & Miniſtres, 2,550,000 liv.

Cette partie peut diminuer, & par une réduction ſur les appointemens, & par une réduction ſur le nombre des Miniſtres.

Il a été ſans doute un temps où la faveur les a peut-être trop multipliés, où il n'étoit point de petite Puiſſance, de petite République, ſi lointaine, ſi indifférente qu'elle pût être, qui ne fût honorée d'un Repréſentant du Roi de France.

Ces Miniſtres, appartenant à une claſſe diſtinguée, appelés à de grandes eſpérances, avoient néceſſairement de grandes prétentions &, peut-être, une idée exagérée de la dignité extérieure de leur repréſentation.

De-là auſſi l'exagération dans les traitemens, de-là des comparaiſons d'homme à homme, de place à place, d'où réſultoit toujours la néceſſité d'accorder davantage.

Depuis Louis XIV ſur-tout, nos Ambaſſadeurs avoient marqué dans les Cours de l'Europe, comme leur Souverain parmi les Rois. Il ne leur étoit pas permis de n'être qu'honorables, ils étoient condamnés à être magnifiques; & l'intérêt des étrangers, d'accord avec la vanité nationale, leur faiſoit une loi d'un luxe qui n'étoit pas toujours utile au ſuccès de leur miſſion.

Sous l'empire de la Liberté, rous déployerons un nouveau caractère. Nos Miniſtres ſeront plus habiles que brillans. Forts de notre puiſſance réelle & de notre immobilité, nous laiſſerons les autres Nations s'agiter encore dans le cercle de la vieille politique, & nous leur oppoſerons nos principes, nos vertus, & notre courage.

Nous ne croirons cependant pas qu'une Nation, attachée par tant d'intérêts au reſte de l'Univers, puiſſe s'iſoler du ſyſtême général & imiter ces Puiſſances de l'Aſie qui, ſans commerce & ſans relation, ignorent, pour ainſi dire, ſi elles ont des voiſins, ou dédaignent de les connoître & de les ménager. Mais ce que nous retrancherons du faſte de nos négociateurs, il faudra le donner à leur inſtruction.

Il nous manque une école de politique & des encouragemens à ceux qui ne portent dans cette carrière que des talens & le deſir d'être utiles. Juſqu'ici, Meſſieurs, elle a été ſtérile pour ceux qui s'y ſont voués ſans fortune & ſans appui. Et vous penſerez, peut-être, qu'ils méritent enfin de fixer les yeux de la Nation, que ce n'eſt qu'en s'occupant de leur ſort que vous pouvez aſſurer la tradition & le goût des connoiſſances les plus importantes à notre proſpérité.

Frais de voyage, de premier établiſſement, dépenſes extraordinaires de ſervice & de repréſentation, 450,000 livres.

Cet article, Meſſieurs, avoit été fixé d'après l'ancien

fyftème, &, peut-être, d'après d'ancien abus. Plus d'une fois on a vu nos Ambaffadeurs circuler de Cour en Cour, nommés à une Ambaffade, partir pour une autre, dévorer des traitemens attachés à des fonctions qu'ils n'avoient pu remplir, & fe rembourfer des dépenfes d'un établiffement qu'ils n'avoient pas fait.

Rien de tout cela n'appartient ni à nos temps, ni au Miniftère actuel. On verra défformais nos Ambaffadeurs fixer un pays qu'ils auront appris à connoître, y fervir la Patrie jufqu'à ce que de grands fuccès les ayent marqués pour des emplois plus importans.

Frais acceffoires du fervice des Ambaffadeurs, 300,000 livres.

C'eft encore ici, Meffieurs, un article indéterminé foumis aux circonftances, mais où de nouveaux principes ont amené déjà l'ordre & l'économie.

Subfides & fecours à des Etrangers.

Les fubfides connus portent avec eux leur motif ou leur excufe. Il en eft que nos intérêts commandent, il en eft d'autres que la bienféance juftifie.

Dans d'autres temps, vous vous défendrez peut-être févérement de fcruter cette partie de la dépenfe des Affaires étrangères. Elle tient à vos intérêts les plus délicats, & ce n'eût pas été fans effroi que les Miniftres du vieux temps euffent vu la violation du fecret que les circonftances ont néceffitée.

Dépenſes ſecrètes, 200,000 liv.

Dépenſes imprévues, 450,000 liv.

Les dépenſes ſecrètes ſont couvertes, & doivent l'être d'un voile encore plus épais. Votre Comité a été étonné, Meſſieurs, qu'un objet qui pouvoit cacher tant d'abus, n'eût pas été plus étendu.

Des dépenſes imprévues doivent être calculées dans tous les Départemens, mais elles ne ſont pas toujours effectuées. La ſomme qui leur eſt aſſignée dans les Affaires étrangères, ſe reverſe, ainſi que toutes les autres, ſur l'année ſuivante, quand elle n'a pas été conſommée.

La dépenſe des Ligues Suiſſes & Griſons, 830,000 livres.

Cet article, plus conſidérable autrefois, a été réduit par le Miniſtre : quelques dettes qui reſtent encore à acquitter, & qui s'acquittent chaque année, promettent pour l'avenir la perſpective d'une plus grande économie.

Tout ce qui touche à nos Alliés, les plus anciens, les plus fidèles, les plus néceſſaires, doit être ſacré pour nous. Quand vous peſerez dans la balance d'une ſage politique tous les avantages que vous devez à ce ſacrifice annuel ; quand vous porterez vos regards ſur cette Ligne immenſe dégarnie de Troupes, de Forts, de Citadelles, & gardée par la fidélité de vos voiſins ; quand vous ſongerez que d'autres canaux vous ramènent une grande partie de ces ſacrifices, vous ſentirez qu'il eſt un

terme aux économies que vous conseilleroient les circonstances.

Il y avoit, Messieurs, sur cette partie des pensions à des Ministres, à des Veuves, à des enfans de Ministres qui avoient utilement servi.

Nous avons cru que les récompenses ne devoient pas être plus ignorées que les services, & que le mystère, tôt ou tard, dégénéroit en abus.

La liste de ces pensions sera remise au Comité que vous avez chargé de ce travail. Elles s'élèvent à 61,000 livres.

Sous le nom d'Employés se trouvoient encore des objets qui ne tiennent pas essentiellement à ce Département, ainsi des Commissaires des limites, ainsi des Ingénieurs géographes chargés de les déterminer.

Cette partie même nous a paru susceptible & d'économie, & de réforme.

Les limites qui devoient être fixés entre la France & l'Espagne, en vertu du Traité des Pyrénées, ne le sont pas encore; & cependant des Commissaires ont été chérement payés, & des Ingénieurs géographes reçoivent toujours des appointemens pour ce travail éternel.

En Alsace, en Lorraine, le travail des limites étoit fini, mais les appointemens étoient conservés. Ces deux objets formoient une somme de 85,600 liv.

Nous avons cru, Messieurs, qu'il étoit nécessaire d'assigner un terme à ces opérations, & de cesser de les payer quand elles sont finies.

Quelques Ecrivains distingués, qui ont été ou qui sont encore chargés de rédiger des Ouvrages politiques, sont portés sur l'état du Département, pour 23,000 liv. Nous avons pensé que la publicité des récompenses étoit necessaire pour honorer la Nation qui les accorde & les Talens qui les obtiennent; que les récompenses même ne devoient peser sur le Département des Affaires étrangères, qu'autant que les talens lui sont actuellement utiles; que quand ils cessent de l'être, ce n'est plus que sur l'état des pensions qu'ils doivent être portés.

Tel étoit l'état du Département en 1789.

La dépense qui s'élevoit à 7,330,000 liv., n'est plus aujourd'hui que de 6,700,000 liv. Les appointemens du Ministre sont entrés pour 100,000 liv. dans cette économie.

Quand ces temps de crainte & de défiance seront évanouis, quand l'habitude de l'ordre aura calmé nos inquiétudes, alors, Messieurs, l'intérêt de l'Etat vous prescrira d'envelopper du voile du secret une grande partie de la dépense des affaires étrangères, sous peine de n'avoir ni amis, ni alliés. Telle est la maxime des Nations les plus sages, telle a été celle des Rois les plus économes, & avec des Ministres responsables, telle doit être la vôtre.

Le temps soulève toujours ce voile, quand les circonstances qui l'avoient nécessité sont passées, & la vengeance publique retrouveroit infailliblement le Ministre qui auroit abusé du mystère.

Il n'appartient pas à votre Comité d'en fixer les bafes, mais vous fentez, Meffieurs, qu'elles doivent toujours avoir une grande latitude, tant que l'Europe agitée par l'incohérence de fes Gouvernemens, par les vieilles haines & les vieilles rivalités, offrira des dangers à prévenir, des dangers à repouffer, & des intrigues à déjouer par des intrigues.

Vous pourriez, dès ce moment, divifer en deux parties la dépenfe totale du Département, l'une publique, foumife à une difcuffion publique, & juftifiée par des pièces.

L'autre confiée à la probité du Miniftre, & à la furveillance du Roi.

La première comprendroit, 1°. les appointemens des Secrétaires d'Etat, les Bureaux ;

Les appointemens des Ambaffadeurs & des Miniftres;

Leurs frais de voyage, de premier établiffement, de repréfentation;

Les dépenfes extraordinaires de fervice ;

Les frais acceffoires;

Les dépenfes imprévues ;

La feconde comprendroit les fubfides, &c.

Secours à des Etrangers ;

Les Ligues Suiffes, &c.

Les rembourfemens & indemnités;

Les dépenfes fécrètes.

D'après ce fyftême de divifion, nous avons l'honneur de vous propofer le projet de Décret *fuivant :*

L'Aſſemblée Nationale décrète :

ART. I.

Que la dépenſe du Département des Affaires étrangères ſera fixée, pour 1790 ſeulement, à 6,700,000 liv. & réduite au premier Janvier 1791, à 6,300,000 livres.

ART. II.

Que le Secrétaire d'Etat ſera tenu de rendre un compte appuyé de pièces juſtificatives de toutes les parties de cette dépenſe, ſauf ce qui regarde les ſubſides & ſecours, les Ligues Suiſſes, les rembourſemens & indemnités, & les dépenſes appelées ſecrètes, qui ſeront confiées à la probité du Miniſtre & à la ſurveillance de Sa Majeſté.

Nota. *Ce Rapport ſera ſuivi de tableaux qu'on donnera inceſſament.*

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-S.-Jacques, nº 31. 1790.